

## Avis de Publicité

### Occupation temporaire du domaine public

### Centre Forêt Bocage – La Chapelle Neuve

---

Dans le cadre du transfert de compétence « Animation et éducation à l'environnement » en 2011, le Centre Forêt Bocage, propriété de la commune de La Chapelle Neuve, est mis à la disposition de la Communauté de Communes de Belle-Isle-en-Terre.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes de Belle-Isle-en-Terre a fusionné avec six autres EPCI pour former Guingamp-Paimpol Agglomération.

Exerçant la compétence « Education à l'environnement et à l'éco-citoyenneté », Guingamp-Paimpol Agglomération a décidé de mettre à disposition le Centre Forêt Bocage.

A cet effet, un appel à candidatures est organisé en vue de sélectionner un candidat.

#### OBJET :

Appel à candidatures pour une occupation temporaire du domaine public, en application de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

#### LIEU :

Centre Forêt Bocage, 5 Hent An Dachenn Sport - 22160 La Chapelle Neuve

La surface occupée est de 1 160 m<sup>2</sup> (bureaux, salles de classe, hébergement, restauration...).

Le projet de convention d'occupation temporaire comprend une description détaillée du site, disponible sur simple demande (uniquement par courriel).

**DUREE** : du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2025, soit une durée de 6 ans.

#### CONDITIONS D'OCCUPATION :

Le site est mis à disposition en l'état. Comme il s'agit d'un bien mis à disposition de l'agglomération dans le cadre d'une compétence transférée, l'occupation devra être en lien avec la compétence : « Education à l'environnement et écocitoyenneté ».

**REDEVANCE** : 16 000 € par an, révisable annuellement.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le dossier de candidature devra comprendre : les coordonnées et le statut du candidat, son projet pour l'occupation du site, son plan de financement, ses compétences et son expérience professionnelle.

Dale limite de réception des candidatures : **vendredi 7 juin 2019 à 17 heures**

Les offres devront être envoyées uniquement à l'adresse suivante:

Affaires juridiques : Hélène LE POTIER (h.lepotier@guingamp-paimpol.bzh)

#### POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :

Service Biodiversité : Céline CABON (c.cabon@guingamp-paimpol.bzh)

Guingamp-Paimpol Agglomération

11 rue de la Trinité

02 96 13 59 59

22 200 GUINGAMP

www.guingamp-paimpol-agglo.bzh